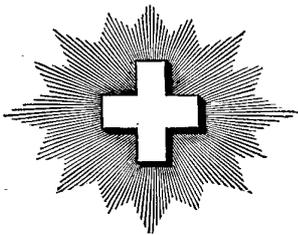


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 17 juin 1929

Demande déposée: 10 avril 1928, 18 h. — Brevet enregistré: 31 mars 1929.  
(Priorité: France, 15 avril 1927.)

## BREVET PRINCIPAL

Adolphe KÉGRESSE, Suresnes (France).

## Dispositif de roulement pour remorque.

On sait que, pour qu'une remorque puisse supporter de grandes vitesses de translation, il est indispensable qu'elle remplisse certaines conditions de souplesse, obtenue par ses roues et sa suspension.

Il existe actuellement, beaucoup de remorques ne remplissant pas ces conditions et qu'il est impossible, pour cette raison, d'atteler derrière des automobiles tractrices à grande vitesse. La grande majorité de tout le matériel militaire existant actuellement est dans ce cas, l'artillerie principalement.

La présente invention a pour objet un dispositif de roulement pour remorques non suspendues amovibles et leur permettant de se déplacer sans inconvénients à la grande vitesse des tracteurs automobiles modernes. Ce dispositif comporte deux roues reliées, par l'entremise d'un dispositif élastique, à une jambe de force rendue solidaire du châssis de la remorque.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 représente, en élévation, une remorque munie du dispositif de roulement, une roue de la remorque étant enlevée;

La fig. 2 est une vue en plan de cette même remorque que la fig. 3 montre vue de profil en demi-vue et demi-coupe par la ligne *A—B* de la fig. 1.

La remorque comporte une caisse rectangulaire 1, reposant directement sur un essieu 2, dont les extrémités reçoivent des roues ordinaires 3.

Comme on le voit, ce véhicule ne comporte aucune suspension; il ne peut donc se déplacer à une grande vitesse.

Le dispositif de roulement permettant à cette remorque d'être traînée à grande vitesse, comprend une jambe de force 4 (fig. 1 et 2) montée sur l'essieu 1, à côté de la roue 3. La partie inférieure de cette jambe de force 4 porte une articulation 5 (fig. 1

et 3, servant de pivotement à deux ressorts parallèles 6 entre les extrémités desquelles sont montées deux roues 7, qui peuvent être caoutchoutées.

Le tout est établi de façon à ce que, le patin étant en place, les roues 3 de la remorque soient soulevées de quelques centimètres au-dessus du sol.

La jambe de force 4 est rendue solidaire de la remorque par un moyen quelconque représenté ici par deux tirants 8 (fig. 1 et 3).

Les roues 7, qui peuvent être caoutchoutées, en se soulevant sous l'influence des aspérités du sol, agissent sur les ressorts 6 et transmettent ainsi à la remorque, par les jambes de force 4, des chocs amortis. L'articulation 5 permet aux roues de se déplacer dans le plan vertical, l'une indépendamment de l'autre et de réduire encore la valeur des chocs reçus par les roues 7, et transmis à l'essieu de la remorque par l'intermédiaire de la jambe de force 4. Cette dernière peut être montée amovible, soit sur l'essieu même de la remorque, comme représenté sur les figures, soit de toute autre façon.

On remarquera que ce dispositif améliore la marche de la remorque sur tous les terrains.

Sur les sols durs, les roues 7 et les ressorts 6 remplissent les conditions de souplesse indispensables pour les grandes vitesses.

Sur les terrains mous, les roues 7 enfoncent de quelques centimètres jusqu'à ce que les roues 3 de la remorque portent à leur tour. On obtiendra ainsi une grande surface portante limitant l'enfoncement et favorisant par conséquent le roulement de l'ensemble.

Il est évident qu'on peut réaliser beaucoup de variantes de ce dispositif de roulement.

Ainsi, par exemple, les ressorts parallèles 6 peuvent très bien être remplacés par des poutrelles rigides, le dispositif élastique pouvant être constitué par un ou

plusieurs ressorts à boudins logés à l'intérieur ou à l'extérieur de la jambe de force 4, l'articulation 5 étant alors formée par la tête d'un piston plongeant dans la jambe 4.

La remorque équipée de ce dispositif de roulement, ainsi que décrit ci-dessus, pourra même se passer complètement de ses roues ordinaires. Il est alors possible de monter directement le dispositif de roulement sur l'essieu à l'emplacement des roues ordinaires. Evidemment, on ne bénéficierait plus, dans ce cas, d'une si grande surface portante dans les terrains mous.

Toutefois, il est à remarquer que, les roues de la remorque étant supprimées, la place disponible serait beaucoup plus grande, tout en conservant le même encombrement, et permettrait de munir l'essieu de la remorque du dispositif décrit, avec roues de plus grand diamètre et de plus grosse section.

#### REVENDEICATION :

Dispositif de roulement pour remorques non suspendues, amovibles et comportant deux roues reliées, par l'entremise d'un dispositif élastique, à une jambe de force solidaire du châssis de la remorque, dans le but que les remorques puissent se déplacer à la vitesse des tracteurs automobiles à grande vitesse.

#### SOUS-REVENDEICATIONS :

- 1 Dispositif selon la revendication, dans lequel les deux roues sont disposées chacune à une extrémité d'un ressort à lames formant balancier et qui est articulé à la jambe de force.
- 2 Dispositif selon la revendication, dans lequel les roues sont disposées respectivement à chaque extrémité d'un balancier rigide articulé à l'extrémité d'un organe coulissant à l'intérieur d'un logement ménagé dans la jambe de force, cette dernière et l'organe sus-dit étant reliés par au moins un ressort amortisseur de chocs.

- 3 Dispositif selon la revendication, dans lequel la jambe de force est montée à une extrémité de l'essieu ordinaire, entre le châssis de la remorque et la roue montée sur cet essieu, la longueur de ladite jambe de force étant telle que la jante de la roue normale est soulevée au-dessus du sol de roulement.
- 4 Dispositif selon la revendication et la sous-revendication 3, dans lequel la jambe de force est consolidée latéralement par les tirants rattachés au châssis de la remorque et qui l'empêchent d'osciller autour de l'essieu.
- 5 Dispositif selon la revendication, dans lequel la jambe de force est conformée de manière à pouvoir être fixée à n'importe quel endroit du châssis de la remorque.
- 6 Dispositif selon la revendication, dans lequel les roues sont munies de bandage élastique.

Adolphe KÉGRESSE.

Mandataires: BOVARD & Cie., Berne.

Adolphe Kégresse

